

BREVET D'INVENTION.

Gr. 20. — Cl. 1.

N° 698.289

Attelage automatique pour chemins de fer jouets.

Société dite : BING-WERKE vorm. GEBRÜDER BING. A. G. résidant en Allemagne.

Demandé le 2 juillet 1930, à 14^h 48^m, à Paris.

Délivré le 17 novembre 1930. — Publié le 29 janvier 1931.

La présente invention a pour objet un attelage automatique à double action pour chemins de fer jouets, où chaque moitié d'attelage est pourvue d'un élément d'arrêt
5 pouvant se lever par le crochet d'attelage et entrant en tombant, automatiquement, derrière ce crochet. L'attelage selon l'invention se distingue des attelages connus de ce type, en ce que l'élément d'arrêt se présente
10 sous forme de moraillon à fente, fait en tôle et pouvant tourner dans un plan parallèle au crochet d'attelage, dont le long bord frontal monte à inclinaison et présente à son extrémité supérieure un nez d'arrêt. Les
15 dispositions sont d'ailleurs prises de manière que le moraillon d'arrêt ne peut tourner en haut et ne peut pas s'abaisser au-dessous de la position horizontale, il ne peut donc pas pendre en bas lorsqu'il est libre, et
20 l'on ne risque donc pas — lorsqu'il s'agit de chemins de fer jouets électriques — qu'il vienne en contact avec le rail du milieu conducteur de courant et produise de court-circuit.

25 Les dessins annexés montrent à titre d'exemple une forme d'exécution de l'attelage selon l'invention.

Fig. 1, 2 et 3 représentent une moitié d'attelage respectivement en vue de côté,
30 en vue de face et en plan.

Fig. 4 montre en vue de côté, la moitié d'accouplement ouverte.

Fig. 5 représente en vue de côté deux moitiés d'attelage accrochées ensemble.

La fig. 6 représente en perspective une
35 moitié d'attelage.

L'attelage comprend deux bandes 2 et 2a qui sont attachées aux châssis des wagons 1 et 1a (fig. 5) sur lesquels elles peuvent tourner, de manière connue, autour des
40 pivots 12 et 12a. Ces bandes sont pourvues chacune d'une oreille de charnière rabattue 3, d'une âme verticale 4 et d'un crochet 5, pourvu d'un nez 6 et d'un bord ou arête 7
45 qui monte à inclinaison. Dans l'oreille 3 est monté, de manière à pouvoir tourner, un moraillon 8, pourvu d'un rebord latéral 9, d'un bras perpendiculaire 10 et d'une fente 11.

Voici le mode d'action de l'attelage : 50

Lorsque les deux wagons se rapprochent l'un de l'autre, le moraillon 8a rencontre l'arête inclinée 7 du crochet 5, et le moraillon 8 rencontre en même temps l'arête inclinée 7a du crochet 5a, de manière que
55 les deux moraillons tournent en haut jusqu'à ce qu'ils retombent derrière les crochets respectifs. Les nez de crochet 6 et 6a passent à travers la fente 11 des moraillons 8 et 8a et se placent devant ceux-ci de façon à les
60 arrêter lorsque l'attelage est ouvert, les bras 10 et 10a empêchent les moraillons 8 et 8a de pendre en contact avec le rail conducteur de la voie puisque leurs extrémités supérieures

pliées d'équerre (voir fig. 2) prennent appui sur les bords correspondants des âmes 4 et 4a. Les rebords latéraux 9 et 9a empêchent que les morillons 8 et 8a ne puissent quitter les crochets 5a et 5 en glissant pendant que l'attelage se fait.

Le décalage se fait très simplement en poussant autant que possible les wagons l'un vers l'autre, en saisissant alors des deux mains les bras 10 et 10a, par leurs extrémités supérieures pliées, et en les tournant en arrière de manière que les morillons passent sur les nez des crochets.

RÉSUMÉ.

15 L'invention concerne :

1° Un attelage automatique pour chemins de fer jouets, pourvu d'un organe d'arrêt pouvant se lever par le crochet d'attelage et retombant automatiquement derrière ce
20 crochet, caractérisé en ce que l'organe d'arrêt se présente sous forme de morillon à fente,

fait en tôle et pouvant tourner dans un plan parallèle au crochet d'attelage dont le long bord frontal monte à inclinaison et présente à son extrémité supérieure un nez d'arrêt. 25

2° Ces dispositions et détails constructifs particuliers suivants :

Le morillon d'attelage monté par articulation sur une oreille de la bande de support, est pourvu d'un rebord de guidage 30 qui fait saillie en bas et d'un bras qui se dresse perpendiculaire en haut, et dont l'extrémité supérieure, pliée d'équerre, prend appui sur le bord d'une âme verticale ménagée derrière le crochet d'accouplement 35 empêchant ainsi le morillon de pendre en contact avec le rail conducteur de courant.

Société dite :

BING-WERKE vorm. GEBRÜDER BING A. G.

Par procuration :

H. BOETTCHER fils.

Fig. 1

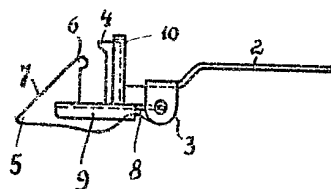


Fig. 2

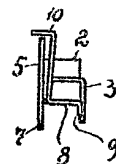


Fig. 3

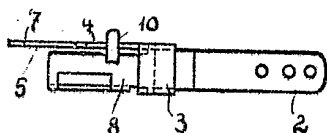


Fig. 6

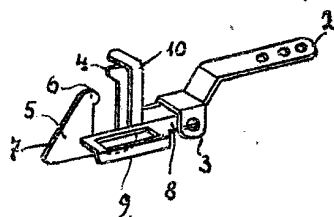


Fig. 4

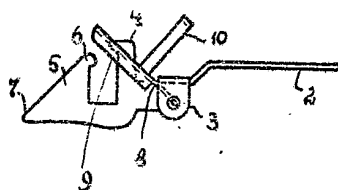


Fig. 5

